Chapitre I:

Être citoyen en France et en Europe.

Comment exercer sa citoyenneté française et européenne ?

A) <u>Être citoyen français.</u>

1) <u>Être francais.</u>

- Pour être citoyen français, il faut d'abord avoir la <u>nationalité française</u>, c'est-à-dire le fait d'appartenir à <u>la nation</u> française.

 La nation est l'ensemble des personnes vivant sur un territoire et ayant conscience d'appartenir à une même communauté (même langue, même histoire, mêmes valeurs communes, ...).
- On peut naître français.

Le <u>« droit du sang</u> ». On est français parce qu'un l'un de nos parents (au moins) est français.

Le <u>« droit du sol ».</u> On peut être français si on est né en France.

- On peut devenir français.

En se mariant avec un Français.

Par <u>naturalisation</u>: Un étranger peut demander la nationalité française (sous certaines conditions comme savoir parler le français).

2) <u>Être citoyen français.</u>

- Pour être citoyen français, il faut être français et être majeur (avoir plus de 18 ans).
- Le principal droit des citoyens est de voter aux <u>élections</u> et aux <u>référendums</u>. Il peut se présenter aux élections (être candidat). Ce sont des droits politiques.

Une élection : On vote pour une personne ou un groupe en fonction de leurs idées politiques.

Un référendum est un vote où on répond par oui ou par non à une question.

- Le citoyen dispose aussi de droits économiques et sociales : les droits au travail, à la liberté syndicale, de grève, à la protection sociale, ...
- Le citoyen français a aussi des devoirs

Voter Défendre son pays Payer ses impôts Respecter la loi Être un juré populaire à la cour d'assises (à la suite d'un tirage au sort).

B) <u>Être citoyen européen.</u>

- La France appartient à l'Union européenne (U.E.), par conséquent le citoyen français est aussi citoyen européen.
- En tant que citoyen européen, il peut voter et être éligible aux élections européennes ou aux élections municipales (s'il est résident dans un autre État membre de l'U.E.
- Il peut circuler librement sur les territoires de <u>l'espace Schengen</u>. Espace Schengen : espace de libre circulation des personnes entre le États signataires de l'accord Schengen en 1995.